

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de PENNAUTIER s'est assemblé en session ordinaire, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Étaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, M. ARIAS, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. BORNER, M. CANDAU, M. DONS, M. ESPAINOL, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme de LORGERIL, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. MONIER, Mme PRAT MARCA, M. SEGUY, Mme SERIEYS.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Mme GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024
- Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations :

1- Modification du tableau des effectifs communaux

Afin de prendre en compte le départ à la retraite d'un agent et son remplacement, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- La suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe,

- La création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe.
Mme de LORGERIL et M. ESPAIGNOL rejoignent la séance.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

2- Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire rappelle que les centres de gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers relatif aux absences de personnel. Ces contrats couvrent notamment les risques décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, longue maladie, maladie longue durée, maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique,

Suite aux négociations menées par le centre de gestion, il propose au Conseil municipal d'accepter la proposition d'assurance du personnel suivante :

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	7.61% du traitement brut indiciaire
Agents non titulaires Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.02% du traitement brut indiciaire

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

3- Subvention exceptionnelle à l'association PENNAUTIER EN FETE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Pennautier en fête correspondant au reversement des droits de stationnement des forains.

Les conseillers municipaux intéressés à l'affaire ne participent pas au vote : Mmes GUILLEMART, BAEZ et M. DONS

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

4- Demande de financement FPIC 2024

Plusieurs projets de rénovation de la voirie communale sont inscrits au budget 2024. Le cout de ces réalisations est de 73 093.49 € H.T. soit 87 712.18 € T.T.C.. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme de travaux et de solliciter pour sa réalisation l'aide de Carcassonne Agglo dans le cadre du FPIC 2024.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

5- Convention d'aménagement du domaine public routier du département en agglomération – Aménagement du lotissement du Paradis – RD 203

La commune a lancé un projet de réhabilitation globale du lotissement le Paradis. Ces travaux ont notamment pour objectif de créer ou matérialiser les stationnements et de recalibrer l'avenue de la montagne noire RD 203 pour la partie située en bordure du lotissement.

Dans ce cadre, Monsieur SEGUY explique qu'il convient de conclure une convention avec le département de l'Aude pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue de la montagne noire en agglomération sur la RD 203. Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

6- Convention de financement pour l'acquisition ou la fabrication de mobilier urbain destiné à l'aménagement paysager de points de collecte des déchets ménagers

Monsieur ROUDIERE propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de financement avec le Covaldem pour l'acquisition ou la fabrication de mobilier urbain destiné à l'aménagement paysager de points de collecte des déchets

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée.

Le Maire,
Jacques DIMON



Le secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT